

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel Levesque



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 septembre 2015

Hôtel de ville – Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2015.

Le vingt-quatre septembre deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept septembre deux mille quinze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENE, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TREFENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Sybil AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENE
M. Maurice CZARNECKI	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Lionel ROUX	à	Mme Jeanine VATIN
Mme Céline LAURENT	à	M. Laurent ACHITE-HENNI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Anne-Marie BESNOUIN

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

- Commission plénière :

181.09.2015 - FINANCES : Budget de la commune – Affectation des résultats de l'exercice 2014

182.09.2015 - FINANCES : Décision modificative de la commune n°3 valant budget supplémentaire

183.09.2015 FINANCES : Taxe sur la consommation finale d'électricité – Modification des critères d'actualisation

184.09.2015 - FINANCES : Suppression de l'exonération de la TEOM pour les locaux situés hors périmètre du service d'enlèvement des ordures – Année 2016

185.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – Recours aux vacataires

186.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – Agents communaux : indemnité horaire pour le travail le dimanche, 1 jour férié, la nuit

187.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – Remboursement des frais de repas pour le personnel communal

188.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du régime indemnitaire

189.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – Résiliation adhésion au centre national d'action sociale

190.09.2015 - URBANISME – Modification simplifiée n°1 du PLU : bilan de la mise à disposition du dossier auprès du public

191.09.2015 - URBANISME – Modification simplifiée n°2 du P.L.U. : définition des modalités de mise à disposition du dossier auprès du public

192.09.2015 - ENVIRONNEMENT – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination de l'eau potable et d'assainissement

193.09.2015 - ENVIRONNEMENT - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

194.09.2015 - BÂTIMENTS – Présentation de la demande de validation de l'Ad'AP auprès du Préfet du Val d'Oise

-Délibérations proposées sans débat

195.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – Créations et suppressions d'emplois

196.09.2015 - URBANISME – Approbation de la modification simplifiée n°1 du P.L.U. (Annexe consultable au secrétariat général)

197.09.2015 - URBANISME – Avis de la commune sur la modification du P.L.U. d'Ennery

198.09.2015 - AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire

199.09.2015 - BÂTIMENTS – Convention de servitudes entre ERDF et la Commune – Parcelle AN n°163 – Place des Impressionnistes – Local Médiathèque

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 septembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 24 septembre 2015 à 20H30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.



M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal de rentrée et demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Pinquet procède à l'appel et propose au conseil municipal de désigner Mme Anne-Marie BESNOUIN comme secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

M. le Maire : Avant de passer aux points de l'ordre du jour, je donne la parole à Mme Desbats.

Mme Desbats : Mesdames, Messieurs, je souhaite tout d'abord vous informer et vous rassurer quant au départ de Mme Anne-Claire Defossez. Je pensais que M. le Maire avait informé son équipe quant aux raisons du départ de Mme Defossez.

M. le Maire : Je ne les connais pas. Sa vie privée reste sa vie privée. Madame, vous êtes hors sujet.

Mme Desbats : J'apporte l'information : Mme Defossez est repartie aux Etats-Unis rejoindre son époux et pour y travailler.

M. le Maire : Mme Guigon je vous cède la parole pour nous faire un point sur la rentrée scolaire qui s'est très bien passée.

Mme Guigon : Merci M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, comme chaque année, je félicite très sincèrement le service de l'éducation et les services techniques pour leurs disponibilité, efficacité et réactivité au service des enfants et des enseignants. Je vais vous parler de la rentrée scolaire. Dès le mois de juillet ont débuté les travaux de rentrée réalisés soit par les services techniques soit par des entreprises extérieures pour l'entretien de nos bâtiments. Il y a eu près de 150 000 € d'investissement pour l'ensemble de nos douze écoles. Dans l'entretien de notre patrimoine scolaire, il convient de ne pas oublier toutes les vérifications concernant la plomberie, l'électricité, les vitres, les portes, les alarmes, les aires de jeu, le mobilier ainsi que tous les abords des écoles, pour la sécurité, la propreté et les espaces verts. Encore un excellent travail des services techniques pendant l'été ! Pour être tout à fait transparent sur cette rentrée, nous avons eu, pour les fournitures scolaires, quelques aléas de livraison dus à notre fournisseur. Des solutions ont été trouvées mais nous sommes en litige avec le fournisseur. En ce qui concerne les effectifs, nous avons 1 848 élèves inscrits cette année sur 75 classes. Ils sont répartis de la manière suivante : 1 148 enfants en élémentaire avec 47 classes dont 12 enfants en CLIS et 700 enfants en maternelle avec 28 classes. Il y a eu cette année 2 ouvertures de classes : une sur l'école élémentaire St Exupéry, et une sur l'école maternelle Charcot. Il n'y a eu aucune fermeture de classe grâce à l'aide unie et efficace de tous : Directrice, parents d'élèves, le service éducation et l'appui de M. le Maire. Pourtant l'école élémentaire Paul Roth se situait juste au

niveau du seuil fatidique de fermeture. Cela aurait été juste pour un an car l'année prochaine les effectifs remontent. Quant au fonctionnement, plus particulièrement les relations école-Mairie, le souhait du service éducation et de moi-même est d'améliorer davantage notre communication avec les enseignants et les parents pour le bien-être et la réussite de nos enfants. Cette année, pour optimiser cet échange, nous organisons début octobre, 12 rencontres dites techniques entre les douze Directeurs d'écoles et les divers services de la Mairie : Scolaire, Périscolaire, technique pour les travaux, informatique et les élus référents. Ainsi chaque école aura le bon interlocuteur apte à apporter, immédiatement, un maximum de réponses. Cela permettra au conseil d'école de recentrer les points à aborder avec la Mairie sur l'enfant et son environnement : la restauration périscolaire et l'utilisation des moyens alloués aux élèves, en référence au décret concernant les attributions du conseil d'école. Par ailleurs, au quotidien, nous travaillons en lien avec les enseignants pour faire vivre les valeurs citoyennes et favoriser le bien-vivre ensemble, Cette démarche s'inscrit dans la lignée de notre projet éducatif qui existe depuis plusieurs années sur la commune. En effet, ce projet n'est pas un simple document administratif figé mais il est évolutif en fonction des événements ou des nécessités. Dans ce cadre, au niveau de la caisse des écoles, nous encouragerons le « nous » plutôt que le « je », à savoir à Noël, nous ferons des cadeaux de classe. En fin d'année, nous favoriserons des sorties éducatives et pédagogiques pour chaque classe. En fin de scolarité, c'est-à-dire en CM2, nous allons créer un temps fort qui se concrétisera par une journée regroupant tous les 230 élèves de CM2, avec au programme : une pièce de théâtre par l'Apostrophe, notre scène nationale, ainsi qu'un pique-nique géant, temps de convivialité et de partage, un grand moment commun pour des souvenirs communs. Par ailleurs, des projets citoyens ont également été proposés à l'Inspectrice de l'Education nationale et aux enseignants, fin juin, afin qu'ils puissent les intégrer dans un travail de classe. Ces projets sont aussi proposés à l'ensemble des groupes de jeunes pour faire vivre ces valeurs citoyennes et favoriser le bien vivre ensemble partout sur notre commune. Ce sont donc des actions montées en transversalité avec les différents services notamment la jeunesse et la vie des quartiers, toujours en parfait accord avec notre projet éducatif. Concrètement, nous reconduirons des initiatives dans l'idée de notre assemblée nationale qui a été l'occasion de discussions sur le vivre-ensemble au sein de nombreux groupes de jeunes sur toute la ville. Nous proposerons trois temps forts : un, en décembre, sur la laïcité en profitant de la journée de la laïcité du 9 décembre, avec une exposition sur la laïcité faite par les enfants, un second groupe en mars sur la citoyenneté et un troisième en mai avec des visites citoyennes. Les jeunes qui le souhaitent pourront également participer activement aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai. Il est déjà prévu, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, d'organiser un temps pédagogique pour expliquer aux enfants présents ce qu'est une commémoration, le pourquoi d'un protocole, et de leur faire réaliser un visuel. C'est une année scolaire qui s'annonce de nouveau très riche, pour les écoliers et pour tous les jeunes Osnysois. Les enfants sont notre priorité et nous restons dynamiques même si les économies sont obligatoires. Merci pour votre attention.

M. le Maire : Merci Mme Guigon pour cette intervention traditionnelle lors du conseil municipal de la rentrée. Je voudrais remercier l'ensemble des services scolaire, périscolaire, et technique, qui, encore une fois, ont travaillé à cette belle rentrée scolaire. Cela devient une habitude chez nous, mais encore merci à eux et merci à vous Mme Guigon pour ce rapport et les projets d'avenir.

Je vais revenir au point suivant qui est l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin : y va-t-il des remarques ? Je sou mets au vote l'approbation de ce procès-verbal du conseil municipal. Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

181.09.2016 - FINANCES : BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : M. AIME

La délibération est adoptée à la majorité, 7 abstentions : 4 abstentions du groupe de l'opposition «Osny pour vous avec vous» et 3 abstentions du groupe de l'opposition «Rassembler pour faire gagner Osny».

182.09.2015 - FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°3 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. AIME

M. le Maire : Des questions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire, M. le rapporteur juste une question pour être informé. S'agissant des crédits de la Médiathèque qui ont été avancés de 2016 à 2015 au niveau des facturations ? Est-ce que les travaux ont avancé plus vite que prévu ? Est-ce l'entreprise qui a souhaité être payée plus tôt que ce qui avait été prévu ou bien est-ce le fruit du hasard, quelles sont les raisons ?

M. le Maire : Les travaux ont avancé plus rapidement que prévu.

M. Aimé : J'ajoute qu'il y aura en conséquence le remboursement de T.V.A. également plus tôt.

Mme Duflos : Il ne s'agit pas de coûts supplémentaires mais bien de crédits, initialement prévus au budget 2016.

La délibération est adoptée à la majorité, 7 abstentions : 4 abstentions du groupe de l'opposition «Osny pour vous avec vous» et 3 abstentions du groupe de l'opposition «Rassembler pour faire gagner Osny».

183.09.2016 - FINANCES : TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – MODIFICATION DES CRITERES D'ACTUALISATION

Rapporteur : M. DESCAMPS

M. le Maire : Merci pour ces informations complémentaires autour de notre fournisseur principal d'électricité et l'évolution à venir. Je reviens donc sur la taxe finale de consommation d'électricité, il y avait eu un échange lors de la commission. Je rappelle qu'il y a eu un avis favorable, comme l'a dit M. Descamps, à l'unanimité.

M. Descamps : M. le Maire, je peux préciser encore une petite chose ? Le coefficient de 8,50 sera maintenant immuable, en revanche les barèmes changeront. Le tarif sera donc la base multiplié par 8,50.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

184.09.2015 - FINANCES : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TEOM POUR LES LOCAUX SITUES HORS PERIMETRE DU SERVICE D'ENLEVEMENT DES ORDURES – ANNEE 2016

Rapporteur : M. AIME

M. le Maire : Il s'agit de la 3^{ème} année où nous prenons cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité, le groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » ne prenant pas part au vote.

185.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – RECOURS AUX VACATAIRES

Rapporteur : M. PINQUET

M. Pinquet : M. le Maire, je souhaite répondre à une question posée par M. Couvreur en commission plénière, lequel m'a demandé combien y avait-il de vacataires ? En ce qui concerne l'année 2014, il y a eu 89 vacataires, pour 4 864 heures. Ces vacataires assument des missions telles que le remplacement ponctuel des agents d'entretien, les animations cantine, garderie, des renforts à l'occasion de certains événements, comme les vœux du Maire ou la brocante.

M. le Maire : Bien, merci M. Pinquet, y a-t-il d'autres questions M. Couvreur ?

M. Couvreur : La rémunération est la même pour chaque vacataire ?

M. Pinquet : Non pas nécessairement.

M. Couvreur : Elle est en fonction de leur diplôme ou de leur niveau ?

M. Pinquet : Oui, et de la fonction, il y a toujours une correspondance avec un grade et un emploi. Il est toujours fait référence au SMIC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

186.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – AGENTS COMMUNAUX : INDEMNITE HORAIRE POUR LE TRAVAIL LE DIMANCHE, 1 JOUR FERIE, LA NUIT

Rapporteur : M. PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

187.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

188.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : M. PINQUET

M. Pinquet : Cette délibération doit être prise pour tenir compte des nouveaux textes législatifs. A titre d'exemple, il y a l'article 5 qui précise quel régime indemnitaire s'appliquera lors d'un temps partiel thérapeutique. Il s'agit d'une remarque qui a été faite par notre trésorier principal qui lui-même est sous contrôle de la Direction des finances (ex Trésorerie

générale) puis de la chambre régionale des comptes. C'est la raison pour laquelle nous sommes tenus de mettre à jour les deux délibérations de 2007 et 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité

189.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – RESILIATION ADHESION AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. PINQUET

M. Pinquet : Nous avons eu, il y a 48 heures, un comité technique. Il a été décidé que nous allions commencer à répertorier toutes ces aides susceptibles d'être conservées à l'intérieur d'une nouvelle enveloppe et à partir de la semaine prochaine, il y aura une série de réunions avec les représentants du personnel au sein du comité technique afin de travailler sur ces différentes prestations.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition «Osny pour vous avec vous».

190.09.2015 - URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC

Rapporteur : M. LE MAIRE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

191.09.2015 - URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU P.L.U. : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire : Mme Vatin.

Mme Vatin : Notre seule réserve concerne cet emplacement réservé G qui est du côté de la rue Saint-Jean dont l'avenir était inconnu après le retrait de cette voie de désenclavement.

M. le Maire : Je vous rappelle qu'il devait y avoir un projet d'urbanisation sur ce secteur il y a longtemps. Maintenant, c'est une zone naturelle. Donc il n'y a plus de raison pour que la commune exerce un droit de préemption sur cet espace.

Mme Vatin : On maintient notre abstention.

La délibération est adoptée à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition «Osny pour vous avec vous».

192.09.2015 - ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme BESNOUIN

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : M. le Maire, j'ai une question au sujet du fonds de solidarité « EAU ». Dans le tableau qui nous est fourni, il est indiqué qu'il y a 168 bénéficiaires sur la Communauté

d'Agglomération pour un montant total de 40 582 € (page 47 du dossier). J'aurais voulu savoir le nombre d'Osnysois bénéficiant de ce fonds de solidarité, si tous les demandeurs sont tous bel et bien bénéficiaires ou si le CCAS doit faire les arbitrages. Merci M. le Maire.

M. Benseddik : Pour le FSE, j'ai demandé au service de nous faire un rapport sur tous les bénéficiaires de ces aides. Il me sera remis samedi, il va être présenté au CCAS et au prochain conseil. Je pourrai vous en faire une copie.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

193.09.2015 - ENVIRONNEMENT - RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Mme DUFLOS

Mme Duflos présente une synthèse du rapport d'activités du service d'élimination des déchets 2014. Tout d'abord, les indicateurs techniques :

Le bilan de la troisième année du PLPD (plan local de prévention des déchets) est positif :

année	tonnage	ratio
2011	3 931 t	240kg/an/hab
2012	3 810	235
2013	3 772	227
2014	3 799	222

On note une diminution de 15 kg par an par habitant entre 2011 et 2014 :

Le résultat intermédiaire au bout de 3 ans est satisfaisant mais peut-être dû en partie à la crise économique mais aussi à la politique de prévention mise en place. Pour atteindre l'objectif de réduction de -7% fin 2016 (- 25 kg) il faut encourager les véritables changements de comportement et maintenir la sensibilisation.

Le bilan est positif en 2014, résultant de la baisse de 12,5% du tonnage global de déchets collecté sur la ville hors déchèterie 6 622 T en 2014 (7 568 T en 2013).

La 1^{ère} année de la collecte en bi-flux présente un bilan inattendu. On constate une forte diminution du tonnage sur Osny – 32% (impact différent suivant les villes)

Plusieurs explications à cette forte diminution : la modification de la collecte sélective avec la mise en place de la collecte en bi-flux des emballages légers pouvant perturber les gestes de tri et la diminution des emballages et journaux magazines liée à la conjoncture économique. Il n'est pas constaté de transfert de ce tonnage sur un autre poste. On constate aussi que la diminution des tonnages ne permet pas d'améliorer la qualité du tri. Le taux de refus de tri moyen est passé de 24,5% en 2013 à 35% en 2014. Il faudra trouver de nouvelles méthodes de sensibilisation afin de limiter le surcoût financier résultant de l'obligation d'incinérer ces refus de tri sans oublier l'impact environnemental négatif.

La baisse du tonnage de verre : près de 17% de tonnage de verre en moins, certainement lié en partie à la conjoncture économique. Mais près de 11 kg de verre sont encore présents dans les OM lors des caractérisations ; or, la température des fours d'incinération ne permet pas de faire fondre ce calcin et le verre se retrouve en sortie avec les mâchefers, il faudra communiquer de nouveau sur le geste de tri du verre

L'accueil en déchèterie : On constate une augmentation nouvelle des tonnages accueillis en déchèteries (+ 8,5%) impactant le tonnage global des déchets au niveau du territoire intercommunal (+ 1,5% des déchets ménagers assimilés), bien que les déchets artisans ne soient plus acceptés depuis février 2013. Concernant les encombrants, il peut être noté que les 277t collectées en moins en en porte à porte sur le territoire cergy pontain, se retrouvent en partie dans les 407 t accueillies en plus en déchèterie.

Mme Duflos présente ensuite les indicateurs financiers. On note une quasi stabilisation du coût global de collecte avec seulement + 0,3% d'augmentation mais pour un tonnage de

déchets qui diminue de 12,5%. Par contre, on relève une augmentation du coût de la collecte sélective (+ 2,5%) malgré la mise en place du bi-flux voulue par la CACP. Ce coût aurait dû pourtant plutôt diminuer, compte tenu du regroupement de deux collectes sélectives en une collecte unique des emballages légers et des journaux magazines : Le coût du traitement. Le coût global de traitement diminue de 10% en lien logique avec la diminution de 12,5% du tonnage de déchets collectés et traités par la CACP et CGECP.

Le rapport est consultable dans son intégralité sur le site de la commune. J'ajouterai que tous les chiffres présentés dans ce rapport, s'ils ne sont pas discutables, ne peuvent pas être consolidés et ne permettent pas, à mon avis, d'avoir une vision à court, moyen et long terme, de l'évolution de la gestion des déchets ménagers.

La CACP reprendra en 2016 la compétence collecte en application de la loi NOTRE. Nous suivrons attentivement sa gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

194.09.2015 - BÂTIMENTS – PRESENTATION DE LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AD'AP AUPRES DU PREFET DU VAL D'OISE

Rapporteur : Mme DUFLOS

M. le Maire : Merci Mme Duflos, je félicite le service qui a fait un dossier remarquable, nous avons eu des compliments de la Préfecture. La Commune d'Osny avait déjà fait comme l'a dit Mme Duflos des travaux sur des ERP. La ville vient à peine d'assumer financièrement un premier effort qu'il faut déjà en refaire un plus conséquent ! Cette remarque ne signifie pas une opposition à la réalisation de ces travaux ni une négation de leur nécessité, mais il s'agit d'un constat sur la prise en charge de dépenses supplémentaires imprévues il y a quelques mois. Nous sommes obligés de les lisser budgétairement, ce qui explique notre demande d'étalement sur ces deux périodes, de trois ans. Mme Duflos, des précisions ?

Mme Duflos : Je veux juste ajouter que les travaux déjà réalisés n'ont pas été subventionnés, il en est de même pour les futurs travaux. De plus, cette nouvelle réglementation prévoit des sanctions financières pour non-respect du programme, ce qui n'existait pas auparavant. J'ajouterai, pour être précis, que le Préfet ne demande pas une délibération de principe mais veut avoir une liste exhaustive de tous les sites, de tous les travaux, avec des diagnostics et une programmation. Il ne s'agit donc pas d'un simple engagement formel.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

195.09.2015 - BÂTIMENTS – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF ET LA COMMUNE – PARCELLE AN N°163 – PLACE DES IMPRESSIONNISTES – LOCAL MEDIATHEQUE

Rapporteur : M. PINQUET

La délibération est adoptée à l'unanimité,

M. le Maire : Les autres des questions sont sans débat. M. Lalmy ?

M. Lalmy : Oui M. le Maire, ce n'est pas pour vous ennuyer mais j'aimerais quand même que vous appeliez les délibérations pour un vote. En l'occurrence, on ne votera pas contre puisque l'on est d'accord mais il peut arriver, lors d'une prochaine séance, que l'on vote contre ou que l'on s'abstienne. Donc je préfère que l'on respecte la règle.

M. le Maire : J'avais cru comprendre que si elles étaient inscrites sans débat, à l'issue d'une commission cela voulait dire que c'était une approbation à l'unanimité.

M. Lalmy : Nous sommes d'accord pour celles d'aujourd'hui mais cela peut changer.

M. le Maire : Je prends en considération votre remarque. Nous passons au vote.

196.09.2015 - RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : Sans débat

La délibération est adoptée à l'unanimité,

197.09.2015 - URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU P.L.U.

Rapporteur : Sans débat

La délibération est adoptée à l'unanimité,

198.09.2015 - URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION DU P.L.U. D'ENNERY

Rapporteur : Sans débat

La délibération est adoptée à l'unanimité,

199.09.2015 - AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Sans débat

Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 25 juin 2015.

M. le Maire : Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne soirée.

La séance est levée à 21h40.

Fait à Osny, le 27 octobre 2015.



Le maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Jean-Michel LEVESQUE

